

BULLETIN MUNICIPAL ALLEMAGNE-EN-PROVENCE

JUILLET 2023

Directeur de la publication : Alex PIANETTI
Rédaction : Alex Pianetti, Arlette Arnoux, Marc Savéant
Christine Millier, Alexandra Marinier, Victor Banon
Crédit photo couverture : Comité des Fêtes Allemagne en Provence

Prrière de ne pas jeter sur la voie publique



Sommaire

Le Mot du Maire	3 à 4
Actions menées 25 mai 2020-25 mai 2023	5 à 9
Vie de la commune	10 à 17
Commerce	18
Associations	19 à 24
Recherches Archéologiques d'Allemagne-en-Provence	25 à 33
Recette	34
Infos Pratiques	35
Agenda des manifestations	36
Jeux adultes et enfants	37 à 38
Etat civil	39
Coupon réponse envoi du bulletin municipal par mail	40

RAPPEL :

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont affichés en mairie et à la salle polyvalente. Retrouvez les sur le site internet de la commune :

<https://allemagne-en-provence.dlva.fr/annee-2023/>

Bulletin édité le 19 juin pour impression et distribution début juillet, informations non contractuelles et susceptibles d'avoir changées,

LE MOT DU MAIRE



Chères Allemagniennes, Chers Allemagniens,

Ce premier semestre aura été marqué au niveau national par la mobilisation de la population contre la réforme des retraites avec plus d'une douzaine de manifestations dans les rues de la capitale et en Province également. Cette réforme ayant été finalement actée par le conseil constitutionnel le 13 avril pour une application progressive prévue début septembre. Cela a quelque peu éclipsé la guerre en Ukraine, guerre qui hélas perdure et se retrouve presque « banalisée » comme d'autres présentes dans le reste du monde.

Au niveau cantonal, les communes du bassin versant du Colostre dont Allemagne-en-Provence ont été placées en sécheresse renforcée et ce dès le 23 mars, date très avancée par rapport à l'année 2022, nous contraignant à respecter les mesures d'économie d'eau. Toutefois les nombreuses pluies du mois de mai auront, je l'espère, permis de régénérer nos nappes phréatiques, de faire remonter les côtes de nos lacs, sauvant la saison touristique et nous préservant un peu des risques d'incendies de forêts.

Au niveau communal, outre les diverses et habituelles animations proposées par nos associations (vide greniers, expositions, repas conviviaux) je reviendrais en particulier sur l'énorme réussite de notre fête de la saint Marc. Le beau temps aidant, ces quatre jours de festivités ont vu un nombre impressionnant et important de personnes présentes, qu'il s'agisse des concours de boules, le déjeuner à la chapelle, les soirées DJ, les jeux d'enfants, les attractions foraines et l'apéritif musical. Mais le clou de la fête fut sans aucun doute le succès retentissant du premier feu d'artifice tiré près du château après le traditionnel feu de la Saint Marc. D'aucun n'avait vu un tel spectacle dans un si petit village. Je tiens à remercier pour cela Monsieur STAGNARO pour la mise à disposition de son terrain et la société Millétoiles pour le tir. Bien entendu mes remerciements vont également à tous les bénévoles du comité des fêtes pour ce travail titanesque tout au long des quatre jours.

Ce 25 mai 2023 a marqué la troisième année de notre mandature soit la mi-mandat. Bien de choses ont été entreprises malgré notre capacité financière modeste, malgré la hausse des prix de l'énergie, malgré la baisse des dotations (départementales et gouvernementales). La maîtrise de nos dépenses nous a permis de ne pas augmenter nos impôts locaux depuis 2020 tout en continuant à investir. Bien sûr, beaucoup reste à faire et l'ensemble du conseil municipal met tout en œuvre pour faire en sorte que. Cela nous contraint à faire des choix difficiles en définissant des priorités et en reportant certains projets. Vous trouverez dans ce bulletin, pour ceux qui n'ont pu assister aux vœux de début d'année, la liste exhaustive de nos actions depuis trois ans. Le vote du budget fait également état d'une trésorerie saine et marque le point de départ du lancement de certains projets et études notamment ; cette année s'avérant sans doute comme une année de transition.

Pour conclure je réitère mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui font vivre notre village: associations, bénévoles, artisans, commerçants, particuliers, donateurs ; participants de près ou de loin à ce qu'il fasse bon vivre dans notre village avec simplicité, amitié, joie et bonheur.

Je vous souhaite en mon nom et celui de tout le conseil municipal de passer un agréable été, un bel automne et gardez-vous bien.

Bonne lecture.

Votre Maire
Alex PIANETTI

25 mai 2020 – 25 mai 2023

Veillez trouver ci-après nos réalisations et/ou actions menées depuis le début de notre mandature, certaines minimales, d'autres plus importantes mais toutes en parfaite cohérence avec notre capacité financière.

- La finalisation et la mise en place du PLU débutée en 2014.
- La fin de la convention de mise en commun du matériel de voirie avec les communes de St Martin de Brômes et Esparron de Verdon.
- L'achat d'un nouveau tracteur avec six outils (épareuse, godet, distributeur de sel, lame, deux broyeurs).
- L'équipement en éclairage LED de l'école et des locaux de la mairie.
- Le changement de nos trois panneaux d'information : école, routes de Valensole et Montagnac.
- Le changement du chauffage à la maison des Produits du Pays afin d'économie d'énergie.
- L'installation d'un système de vidéoprotection avec 7 caméras.
- La réalisation d'un traçage au sol longitudinal dans la traversée du village avec deux panneaux pédagogiques créant une zone à 30km heure, deux passages piétons et un damier avec spots lumineux au sol.
- La réfection du plafond et du mur de la partie droite de l'église avec mise en valeur de cette zone par l'association de la Chapelle St Marc.
- La réalisation de trois aires de croisement chemin de St Véran imposées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours avec la pose de deux bornes à incendies supplémentaires et la mise en place de colonnes de tri sur la première aire.
- Le rajout d'une colonne à Ordures Ménagères enterrée au bas de la place du 16 juin sous la maîtrise de la DLVA, les frais de génie civil ayant été pris en charge par la commune.

- Le remplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.
- Le remplacement de la clôture de l'aire de jeux d'enfants et jeu de boules.
- La réfection en peinture (murs, plafond, boiserie, cadres) à la chapelle St Marc.
- L'aide logistique (à savoir l'hébergement) à la continuation des fouilles archéologiques à la chapelle Notre Dame des Grâces, en 2020,2021 et 2022.
- Le nettoyage à des fins de sécurité du Vallon de Tartavel.
- L'habillage des cassettes de climatisation au foyer rural et au syndicat d'initiative.
- L'habillage par bardage des containers à Ordures Ménagères au croisement Riez-Montagnac.
- La réfection de la toiture des WC publics place du 16 juin.
- La remise en état du chemin de la trinité.
- La réfection en peinture des volets de la mairie.
- Le début de la démarche de mise aux normes du cimetière Notre Dame des Grâces.
- Le renforcement de nos offres commerciales avec la réouverture de l'épicerie et l'installation de commerces ambulants.
- La mise en place d'une convention avec la commune de Riez et l'association des Francas de Riez pour accueillir nos enfants les mois de juillet et août à la suite de la fermeture du centre aéré de Montagnac avec la prise en charge d'une partie du coût à hauteur de 25€ par enfant et par journée.
- L'organisation pour la première fois avec l'aide d'autres associations d'une journée d'information sur le cancer du sein dont les bénéfices ont été reversés à la ligue départementale contre le cancer.
- Le développement du site internet de la mairie.
- La création de la page Facebook de la commune.
- Le remplacement du tourniquet des jeux d'enfants.
- La réécriture complète de notre Plan Communal de Sauvegarde et la mise à jour du Document d'Information Communal sur les risques majeurs.
- La mise en place de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.

- La pose d'un portail et clôture au hangar municipal.
- La pose d'un rack à vélo place de Verdun.
- La réfection du parking du foyer rural.
- La pose d'un point de comptage EDF et coffret électrique pour les forains au city stade.
- La pose d'une table de ping-pong et table de pique-nique au city stade.
- La pose d'une grille en fer forgée à l'entrée de l'église.
- La réfection de l'appartement situé au-dessus de l'ancienne mairie pour sa location.
- La bascule de notre comptabilité en M57.
- La mise en place du RIFSEEP pour nos employés.
- La réfection de l'étanchéité du préau de l'école.
- L'appui logistique et financier pour la relance du comité des fêtes courant 2021.
- L'achat d'un « petit jardin » jouxtant l'école à des fins d'utilisation pédagogique pour les enfants.
- Le changement des panneaux de signalisation chemin de Rompe Cuou.
- La réfection du chemin des plaines.
- Le lancement en mars 2022, en collaboration avec la DLVA, d'un Appel à Manifestation d'intérêt pour la création d'un parc photovoltaïque au sol sur le site de La Velanette.
- Le lancement de l'étude de l'aménagement de la zone artisanale de Saint Antoine.
- Le lancement de l'étude (Plan de l'existant et Avant-Projet Sommaire) pour la réhabilitation de la maison du presbytère pour créer des logements.

A cela s'ajoutent les actions demandées et initiées par la commune, réalisées dans le cadre de leurs compétences par la DLVA, le Parc du Verdon et la DDT.

- La réfection complète des réseaux eau-assainissement Rue Marcel Amiel, Place de Verdun et Rue Maurice Favier.
- La réfection du pluvial Rue Félix Arnoux.
- La création d'un pluvial Chemin de Notre Dame.
- L'ajout d'un nouveau point d'apport volontaire avec des colonnes de tri au Tartavel près du City Stade.

- L'équipement par le dispositif Cliink du conteneur de tri de verre.
- La mise en place de colonnes de tri chemin de St Véran.
- La mise aux normes PMR de l'arrêt de bus.
- Le débroussaillage du colostre en amont du pont de Valensole jusqu'à St Antoine et du pont de St Pierre jusqu'à la limite de St Martin de Brômes.
- La requalification du colostre en amont de St Antoine jusqu'à proximité de la limite avec Riez.
- La réfection de la voute et de la chaussée avec changement des garde-corps sur le pont de Valensole.
- La réfection du mur de soutien du canal logeant la route au-dessus du Tartavel.

Vous pouvez donc mesurer le nombre d'actions réalisées.

Aurait-on pu faire plus ? Telle est la question. La réponse est sans ambiguïté. Nous avons réalisé le maximum pouvant l'être compte tenu de notre capacité financière sans recourir à l'emprunt ni augmenter les impôts pendant ces trois années.

Nous avons beaucoup travaillé afin de réduire nos dépenses de fonctionnement pour dégager plus d'autofinancement.

Pour cela :

- Nous avons réduit notre masse salariale anticipant la revalorisation salariale de nos agents de 3,5% instituée au mois de juillet 2022.
- Nous avons renégocié les contrats photocopieurs et imprimantes de la mairie et de l'école.
- Nous avons renégocié le contrat d'assurance des biens meubles et immeubles.
- Nous avons également changé le système de chauffage de l'école, investissement amorti en un an.
- Nous avons accru nos recherches et obtentions de subventions auprès de nos partenaires institutionnels (Etat, Région, Département).

Ces économies nous ont permis d'amortir l'augmentation importante du prix des énergies (électricité, carburants, fioul) d'une part ainsi que les hausses généralisées des matières premières (fournitures scolaires, fournitures de bureau, prestations de services des travaux), d'autre part.

Je tiens à remercier mes adjointes, adjoint, conseillères et conseillers qui œuvrent toute l'année pour le bien de la commune et qui m'accordent leur confiance.

Conscient des responsabilités que vous m'avez confiées, je vous assure de mon investissement total au quotidien pour le présent et l'avenir de notre commune.

Le Maire

Alex PIANETTI

VIE DE LA COMMUNE

Cérémonie du 8 Mai



Le 8 mai 2023, en ces temps troublés, c'est avec beaucoup de solennité qu'un hommage a été rendu aux disparus de la Seconde Guerre Mondiale. Monsieur Le Maire, Alex PIANETTI, ainsi que Monsieur Franck RUEL, représentant de l'UNC, ancien Major de la Gendarmerie de Riez, ont prononcé un discours devant l'ensemble de l'assistance composée par les habitants du village

et l'équipe municipale. Après un long moment de recueillement, une gerbe de fleurs a été déposée devant le monument aux Morts de la Place du 16 Juin.

La mémoire des fusillés du 16 juin 1944 n'a bien évidemment pas été oubliée.

Toute l'assistance s'est réunie autour de leurs tombes afin de se recueillir et y déposer une gerbe.

Notons que c'est la nouvelle génération d'Allemagne en Provence, présente lors de cette cérémonie, qui a procédé à la dépose des gerbes de fleurs.

Pour que la mémoire et la reconnaissance ne s'éteignent jamais.



Nos amis les bêtes

Plusieurs habitants du village ont signalé la présence de chiens se promenant sans leur maître.

De ce fait, il a été constaté qu'un grand nombre de déjections recouvrent nos chaussées.

Nous demandons donc aux propriétaires de ces chiens de les accompagner durant leurs promenades et de prendre soin de ramasser les déjections, pour le respect de tous et la propreté de notre village.

Merci de votre compréhension!



Communication Porte Accueil

L'association Porte Accueil ayant été scindée en deux associations distinctes en 2007, vous trouverez ci-joint les informations utiles en cas de besoin :



Porte Accueil

Les Charbonnières

04220 Sainte-Tulle

Accueil – Hébergement

Activité d'Insertion – Accompagnement

04 65 10 01 38

En cas d'urgence, veuillez contacter le 115



Sainte-Tulle

ZA Les Bastides Blanches

04220 Sainte-Tulle

Du mardi au vendredi 10h-12h & 14h-18h,

le samedi 14h-18h

LA BOUTIQUE : 04 65 10 01 37

COLLECTES ET ENCOMBRANTS : 04 65 10 01 35

(Collecte : envoyez les photos de vos dons au

06 42 78 17 73)



Château-Arnoux

ZA les Blâches-Gombert

04160 Château-Arnoux-Saint-Auban

Du mardi au vendredi 10h-12h & 14h-18h,

le samedi 14h-18h

LA BOUTIQUE : 04 86 49 41 47

COLLECTES ET ENCOMBRANTS : 04 86 49 41 47

(Collecte : envoyez les photos de vos dons au

07 71 83 27 10)



Forcalquier

2 Boulevard de la République

04300 Forcalquier

Du lundi au vendredi 10h-18h

**LA BOUTIQUE & COLLECTES / ENCOMBRANTS :
07 57 67 02 44**

MEDIATHEQUE D'ALLEMAGNE EN PROVENCE

UNE NOUVELLE SAISON CULTURELLE DES MEDIATHEQUES

BONNE NOUVELLE !
DEPUIS MAI 2023 L'ADHESION A LA MEDIATHEQUE EST
ENTIEREMENT GRATUITE POUR TOUS.



Le réseau des médiathèques propose tout au long de l'année des expositions, des spectacles, des contes, des lectures, des rencontres avec des auteurs et illustrateurs.

Une fois votre adhésion faite dans l'une des médiathèques du réseau, vous pouvez vous connecter à votre compte lecteur, ce qui vous permet de visualiser la liste des documents, et faire des réservations.

La bibliothèque d'Allemagne est gérée par trois bénévoles : Jeanine, Christiane et Arlette, qui travaillent en partenariat avec les médiathèques de l'AGGLO et la bibliothèque départementale du 04.

Elle dispose d'un fond propre de 3000 livres composé de :

- ◆ un espace adulte avec des romans de tous genres, science fiction, policiers, bandes dessinées, documentaires, un fond régional ainsi qu'un fond large vision.
- ◆ un espace jeunesse avec des albums, des contes, des romans, des BD et des magazines.

Afin de renouveler le fond et pour avoir un plus grand choix, la médiathèque départementale laisse en prêt trois fois par an 300 livres.

Tous les quinze jours, la navette de la médiathèque de Gréoux les Bains fait le transfert des réservations et dépôts.

Arlette anime un atelier de lecture pour les enfants de l'école, et tous les samedis (sauf le 1er samedi du mois) de 15h à 16h elle anime un atelier contes.

La bibliothèque est ouverte au public le jeudi après-midi avec à l'accueil Jeanine et le samedi après-midi avec à l'accueil Christiane et Arlette .

Chaque année, les élèves de l'Ecole d'Allemagne participent à des ateliers. Cette année, les élèves de Madame Robert ont participé au projet « Contes » afin de créer un livre interactif.

Les enfants ont été passionnés par ce projet. Pour leur donner des idées et les initier, Véronique et Arlette, avec la participation de leur institutrice Mme Robert, leur ont lu des contes. Puis les enfants ont fait le choix de leur personnage, en l'occurrence un monstre qui vivait dans une école et qui se nourrissait de craies et se transformait au gré des couleurs et de ses intentions.

Ils ont participé à un atelier dessin et gravure pour illustrer leur conte, puis Iliana les a enregistré pour la partie audio du conte.

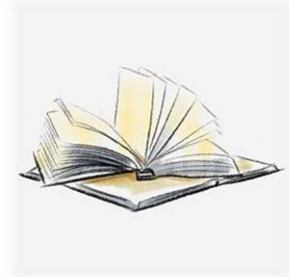
Le 12 mai, les parents ont été invités pour l'exposition et la projection du livre.

La séance s'est terminée par un goûter offert par la DLVA et la Municipalité d'Allemagne.

Nous vous invitons à découvrir ce beau projet porté par nos petits écoliers. Pour se faire, il vous suffit de scanner avec votre téléphone portable le QR code se trouvant sur la carte ci-dessous :



Pour la bibliothèque, Jeanine, Christiane et Arlette se tiennent à votre disposition pour vous la faire découvrir! Pensez à leur faire une petite visite pour vos séances lecture au bord de l'eau!



LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Il est important de procéder au débroussaillage dans et autour de vos propriétés. Chaque année nous prouve malheureusement en France que nous ne pouvons pas déroger à cette règle. Nous comptons sur votre implication.

Les cas dérogatoires :

- Les terrains agricoles, les vergers et oliveraies cultivés et régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies et ne nécessitent pas de traitement spécifique ;
- Les arbres remarquables (éléments du patrimoine, arbres sénescents et/ou d'intérêt biologique) situés à moins de 3 mètres, houppiers compris, d'une construction peuvent être conservés sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris ;
- Les haies peuvent être conservées sous réserve d'être mises à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris.

Qui contrôle ?
C'est le maire qui a la responsabilité du contrôle des obligations légales de débroussaillage sur sa commune.

Qui Constate les infractions ?
Ce sont les agents de police municipale, les agents forestiers de l'État, de l'Office National des Forêts, les gardes champêtres, et les agents de police judiciaire habilités à rechercher et à constater les infractions forestières.

Quelles sont les sanctions ?
Outre le risque collectif qu'il engendre, le non respect de l'obligation de débroussailler expose le propriétaire à une amende de 135 à 1500 euros et à une mise en demeure de réaliser les travaux, à défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

Vous souhaitez en savoir plus ?
Pour vous accompagner dans la protection de vos biens, en savoir plus sur la réglementation en vigueur ou vous sensibiliser à la problématique « feux de forêts » plusieurs sites d'informations sont à votre disposition :
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
www.onf.fr
www.prevention-incendie-foret.com
www.ofme.org



PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

D.F.C.I.
Office National des Forêts

Les obligations de débroussaillage dans les Alpes de Haute-Provence

Pourquoi débroussailler ?
Pour protéger les personnes, les biens et la forêt
Le débroussaillage a pour objectif de limiter la propagation des incendies de forêts et d'en diminuer l'intensité grâce à la réduction de la végétation combustible, en rompant la continuité.
Il permet d'éviter ou de ralentir les départs de feux accidentels à proximité des habitations et d'assurer la sécurité des biens et des personnes face aux flammes. Il améliore la sécurité et l'efficacité des secours et facilite ainsi l'extinction des feux.

Quelle est l'efficacité du débroussaillage ?
Le rôle du débroussaillage est prouvé
Des retours d'expérience sont régulièrement effectués après les grands feux pour évaluer l'efficacité du débroussaillage autour des habitations.
Ces études confirment qu'un débroussaillage réglementaire effectué autour des habitations assure une protection efficace dans 80% des cas.
À l'inverse, près de la moitié des habitations mal ou pas débroussaillées subissent des dégâts extérieurs, voire sont totalement détruites.



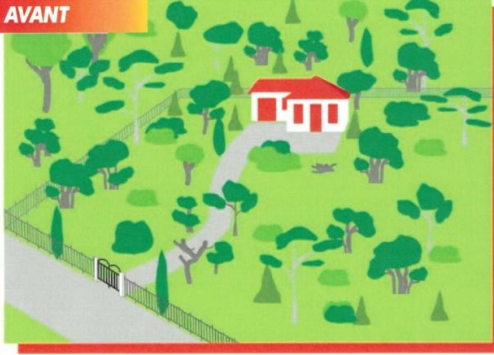
Réalisation : ONF et DDT 04
Crédits photos : ONF
Graphisme : René Leydet DDT 04
Impression : Imprimerie de Haute-Provence

Où débroussailler ?
L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.
Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.
En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.
Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.


Le débroussaillage en 7 points
Dans les Alpes de Haute-Provence, l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillage.
On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- la coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
- la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissants ou sans avenir ;
- la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 mètres ;
- la coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de l'aplomb des façades des constructions ;
- l'élagage de toutes les branches basses sur 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 3 mètres de hauteur ;
- la coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
- l'élimination de tous les végétaux coupés.

AVANT



APRES



LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE



pour tous, toute la vie, partout



PARTOUT : dans toutes les communes des Alpes de Haute Provence



POUR TOUS : adapté à tous les types de régimes alimentaires



TOUT LE TEMPS : au choix, un ou plusieurs jours par semaine

FORMULE 1

MIDI

Hors d'œuvre
Plat
Accompagnement
(légumes ou féculents)
Fromage ou laitage
Dessert ou fruit de saison

11,50 €

9,65 €

FORMULE 2

MIDI

+ COMPLEMENT SOIR

Hors d'œuvre
Plat
Accompagnement
(légumes ou féculents)
Fromage ou laitage
Dessert ou fruit de saison

+

Potage
Laitage

12,50 €

10,65 €

FORMULE 3

MIDI

+ COMPLEMENT SOIR

MAX

Hors d'œuvre
Plat
Accompagnement
(légumes ou féculents)
Fromage ou laitage
Dessert ou fruit de saison

+

Plat protéiné
Potage
Laitage

13,50 €

11,65 €



Coût réel du repas après remboursement du crédit d'impôt



COMMENT COMMANDER ?

Informations et commandes au



04.92.34.55.73



livraisonrepas@admr04.org

Informations en ligne sur www.fede04.admr.org

pour tous, toute la vie, partout



Des menus élaborés chaque semaine par une diététicienne.
Des formules pensées pour répondre aux goûts et aux besoins de chacun.

A la demande :

Régimes sans sucre, sans sel, repas mixés, repas hachés, repas sans viande et/ou sans poisson.



Des produits de qualité, frais, à 80% d'origine Française.
Fruits et légumes de saison et régionaux.



Des repas livrés par le facteur, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires.



Des plats cuisinés, conditionnés dans des barquettes thermo-filmées à ouverture facile et micro-ondables.



Une solution mise en place en 7 jours ouvrés quel que soit le nombre de jours choisis et le nombre de repas commandés.



Du 01/06 au 30/09 : remplacement des potages par des soupes froides ou des salades pour faire face à la chaleur.

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE




**7 JOURS
SUR 7**



**A VOTRE
CONVENANCE**

COMMENT COMMANDER ?

Informations et commandes au  **04.92.34.55.73**



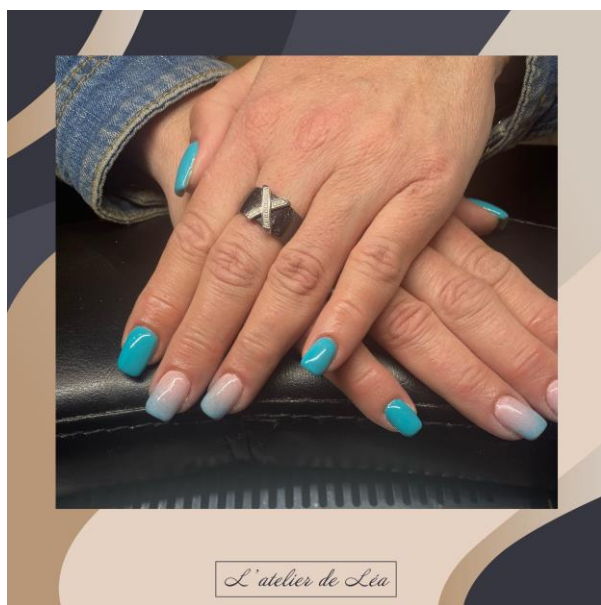
pour tous, toute la vie, partout

COMMERCES

Un nouveau commerce nous fait le plaisir de venir s'implanter sur notre commune

Faisons lui honneur...

L'ATELIER DE LEA



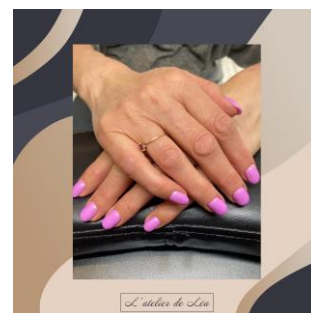
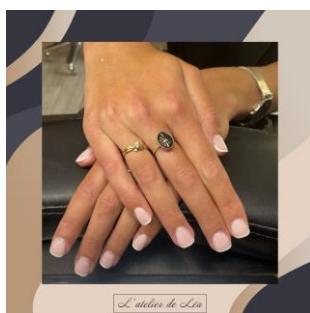
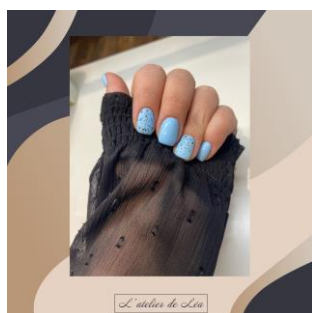
Léa, après des études pour être coiffeuse, a toujours eu le projet de faire de l'onglerie. Après 10 ans de réflexion, Léa s'est enfin lancée et a fait une formation de 3 semaines en janvier 2023 chez Pronails.

Bien que continuant son activité de coiffeuse dans un salon et après quelques semaines d'apprentissage, une création d'auto-entrepreneuse a été faite. Vous pourrez retrouver Léa tous les lundis dans le Salon de Laura (L'instant L") sur Allemagne en Provence. Pose de Gel, de semi-permanent et autres petites beautés n'ont plus de secret pour elle, et elle vous fera profiter des produits Pronails qui sont vegan et sans acide.

N'hésitez pas à l'appeler au 06 84 69 78 00 afin de prendre RDV et pour tout renseignement.

Léa et son sourire vous attendent avec impatience!

Nous lui souhaitons une belle réussite!!!



ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES



Au moment où nous avons publié notre article sur le bulletin de décembre 2022, nous étions en train de préparer le 2ème Marché de Noël.

En quelques mots, nous avons rencontré un franc succès tout au long de la journée.

Petits et grands ont pu apprécier les différents stands de commerçants ainsi que toutes les attractions mises à disposition des enfants: Spectacles, maquillages, jeux, les mascottes de Disney, sans oublier le plus important: LE PÈRE NOËL....



En février, l'année a commencé avec la soirée de la Chandeleur qui a rassemblé de nombreux gourmands, pas moins de 120 participants. Crêpes party et soirée dansante jusque tard dans la nuit.

Puis...

La Fête de la Saint-Marc qui fut cette année GRANDIOSE !!!!!!!

Comme les années précédentes, les festivités de la fête de la Saint Marc se sont parfaitement déroulées. Petits et grands ont pu profiter de jeux dans le village, des attractions de la fête foraine, des concours de boules, des soirées dansantes. Le temps nous aura permis cette année de pouvoir célébrer la messe à la Chapelle, et de partager le petit déjeuner.

Mais cette année, une nouveauté a rendu le succès bien plus important! Nous ne saurons vous dire le nombre de personnes venu admirer le magnifique feu d'artifice musical après la retraite aux flambeaux. Vous voir tous aussi heureux et festifs nous donne envie de toujours en faire plus pour vous satisfaire!

Merci à la Mairie pour son soutien logistique.

Merci à vous tous, car avant tout, la Saint Marc, c'est VOUS!



Le samedi 3 juin, nous avons, en partenariat avec l'Hôtel Restaurant la Fontaine, organisé une soirée caritative pour notre ancien boulanger DAVID qui a été victime d'un grave accident de la route. Il se retrouve aujourd'hui privé d'une grande partie de sa motricité. Plus de 200 personnes se sont inscrites au repas, ont fait des dons spontanés et participé à la tombola. Nous avons fait la fête jusqu'au bout de la nuit.

Tous les bénéfices de cette soirée seront reversés à David pour lui permettre de revenir parmi nous au plus vite.

Un grand MERCI à tous d'avoir répondu présent pour lui et sa compagne Audrey.

Afin de commencer l'été en musique, nous aurons le plaisir d'organiser un repas sur la place du village « Pâtes-Alouettes », suivi d'une soirée dansante avec l'Orchestre « ERIC ROY »



Vu le nombre d'inscriptions à ce jour, cette soirée promet un grand succès!!!!!!

Notre programme sur les mois à venir est à découvrir dans la rubrique
de ce bulletin
« AGENDA DES MANIFESTATIONS »

Le Président
Christophe BARTOLO

SYNDICAT D'INITIATIVE

UNE NOUVELLE SAISON TOURISTIQUE

Malgré le contexte actuel, nous espérons une bonne saison touristique.

Le tourisme étant une compétence de l'Agglo, nous travaillons en collaboration avec l'Office de Tourisme de Quinson.

Cette nouvelle année a commencé par la tenue de notre Assemblée Générale le 10 mars 2023 à laquelle ont été invité tous les adhérents.

La Présidente Jocelyne Descamps a présenté le bilan moral de l'année 2022, et la trésorière le bilan financier qui présente un solde positif de 2169,13€.

Après une baisse de fréquentation touristique due au COVID, nous avons enregistré une augmentation de 600 contacts par rapport à l'année précédente.

Une bonne nouvelle pour l'association, BIRGITA a intégré l'équipe ce qui nous permet de tenir des permanences 6 jours sur 7.

Dès le mois de juillet nous organiserons des visites guidées du village le vendredi matin à 10h30 et sur rendez-vous à partir de 5 personnes.

Nous avons participé à la bourse aux échanges avec les offices de tourisme à Malijai.

Nous sommes prêts pour accueillir et informer les touristes : circuits VTT, vélos, randonnées pédestres, patrimoine à visiter, activités nautiques....

Pour la 26ième année nous avons organisé le 26 mars la « Balade VTT 04 ». Une balade très appréciée par les nombreux participants. Les fonds récoltés sont remis intégralement à l'Association « UNICEF ». Nous remercions Albert Pierrisnard, qui depuis 26 ans trace tout le parcours qui change toutes les années. Ce parcours comprend deux circuits: l'un de 10 kms et l'autre de 30kms. A mi-parcours, un ravitaillement est offert aux participants. A leur arrivée des récompenses leur sont remises, et cette balade s'est clôturée par un apéritif. Une matinée sympathique et très conviviale!

Nous aurons peut-être l'occasion de vous rencontrer lors de nos différentes manifestations, dont vous retrouverez le programme à la rubrique « Agenda des Manifestations » du bulletin.



VOVINAM VIET VO DAO



Les derniers mois se sont enchaînés , et les compétitions ne sont pas à la traîne. Après la coupe de France (technique et combat) qui s'est déroulée à LAVAL en MAYENNE, voici qu'arrive le championnat de France de Vovinam. La compétition technique se déroulera le week-end du 8 et 9 Avril , dans la ville rose : Toulouse. C'est ainsi que le club de " Roumoules-Allemagne - St Martin " sera fier de représenter le département 04 dans cette compétition de haut niveau .

Pour cela , les 2 jeunes sélectionnées par le club , ANA et AMANDINE auront fort à faire en se mesurant aux meilleurs Vo Sinh (pratiquants) de France .

Elles participeront non seulement à des épreuves individuelles , mais aussi à une épreuve technique synchro , en association avec le club de Vovinam de Mayenne , dirigé par notre ami Jonathan BOURÉ et son épouse Gladys BOURÉ.

Nous leurs souhaitons la meilleure chance de réussite.



En attendant nous remercions tous ceux qui sont derrière elles pour les soutenir .
Nous n'oublions pas les autres pratiquants qui donnent le meilleur d'eux-mêmes chaque semaine!

Force à eux !

Dernière minute : Suite aux résultats en coupe de France en Mayenne et du championnat de France à Toulouse, 3 pratiquantes de notre club ont été sélectionnées pour représenter la France au championnat d'Europe 2023 qui se dérouleront à TENERIFE (ESPAGNE) .

Il s'agit D'INÈS BURLE-OREGGIA , FAVRE AMANDINE et ANA LEBRETTON .



Amitiés!

Christian Bourjac
Président et directeur technique
Vovinam Viet Vo Dao
Tel : 06 74 78 56 78

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

d'Allemagne-en-Provence

Comme nous vous l'avions promis dans l'édition du bulletin de décembre 2022, voici la suite de l'histoire des fouilles sur notre commune. Pour rappel ci-dessous, le lien pour accéder à l'article dans sa totalité :

<https://1drv.ms/b/s!Av09vDkxznKgQQgxe9SSTDUgbv>

Notre-Dame : trois états successifs, un habitat, une église.

Sur la commune d'Allemagne-en-Provence (fig.5), le site de Notre-Dame fait l'objet de fouilles programmées depuis 2013³. Comme il a été dit plus haut, il abrita la résidence aristocratique du *castrum archansoscum* d'où émergera à partir d'un lignage des Pontevès celui qui sera à l'origine des Augier-Spada. Son occupation commença au milieu du X^e siècle et se poursuit jusqu'à vers le milieu du XII^e. Ce castrum n'apparaît plus dans les textes après 1098 ; il a donc cessé d'être une référence territoriale.

Disposée sur une petite plateforme au pied de la butte sommitale, l'église Notre-Dame, actuellement en ruine, n'apparaît dans les chartes qu'en 1098⁴ sous le vocable de Sainte-Marie dans une confirmation des possessions de Saint-Victor par l'évêque de Riez Augier, membre de la famille des Augier-Spada. En revanche, l'église est toujours mentionnée et desservie en 1275 et 1276⁵. Il faut attendre le milieu du XIV^e siècle pour que le vocable de Sainte-Marie soit explicitement associé au nom de l'ancien *castrum* : Sainte-Marie de *Arquinssolis* dans le testament de Boniface de Castellane en 1350⁶. Elle présente un plan rectangulaire orienté de 8,3 x 5,5 m avec une abside voûtée en cul-de-four. On ignore à quelle période elle fut construite mais, en étudiant ses élévations, on perçoit de nombreux remaniements et au moins un épisode de ruine.

Le site élitair a été établi peu après le milieu du X^e siècle⁷ sur un relief s'avancant en bordure du plateau et barré par un fossé large d'environ 20 m et profond de 5 m.

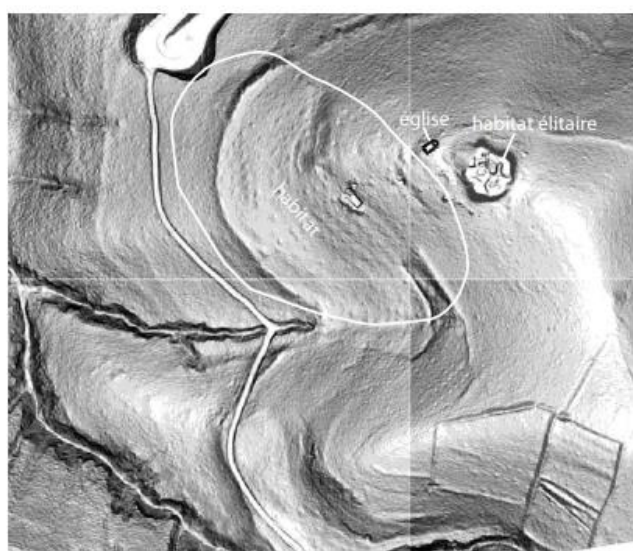


image LIDAR

0 100 m



cliché D. Mouton

fig. 5 Vues d'ensemble du site de Notre-Dame

³ Ces fouilles sont codirigées par M. Varano et D. Mouton.

⁴ CSV n° 697.

Une première séquence d'occupation (état 0) s'est mise en place dans les années 960 avec la construction d'un ensemble en bois qui a laissé 105 trous de poteaux pour la plupart des poutres carrées de 17 à 20 cm de côté. Le bâtiment principal présente un plan rectangulaire de 12,30 x 7,20 m. La toiture, à deux pentes, était en matériaux végétaux, chaume ou planches de bois. Les murs étaient constitués de planches de bois horizontales fixées dans les poteaux (fig.6). Pour des raisons défensives, les parois nord et ouest devaient être aveugles. En revanche, une palissade qui partait de l'angle nord-est barrait le flanc oriental sur une longueur de 16,5 m, puis après avoir tourné à angle droit fermait le sud sur 15,5 m. Presqu'aucun mobilier n'ayant été trouvé au-delà de ces parois, on en déduit qu'elle marquait la limite entre l'intérieur et l'extérieur. C'est la raison pour laquelle nous l'interprétons comme une palissade. Elle est constituée de deux rangées parallèles de poteaux espacées de 2,3 m qui indiquent un chemin de ronde. Un dispositif tout à fait identique à celui qui avait été observé à La Moutte, la comparaison des deux plans est saisissante. C'est la raison pour laquelle la restitution de cette dernière a été modifiée en enlevant la couverture car s'il s'agit d'un chemin de ronde, celui-ci doit permettre aux soldats de se déplacer facilement et d'intervenir par-dessus la palissade. A Notre-Dame, ce niveau ancien a livré une céramique beige inconnue ailleurs pour l'instant et qui n'apparaît plus dans les occupations ultérieures où la céramique était grise comme il est habituel en Provence à partir des dernières décennies du X^e siècle. L'absence de cette céramique particulière à La Moutte paraît confirmer que celle-ci était légèrement moins ancienne, une ou deux décennies tout au plus. A Notre-Dame, le mobilier découvert est abondant, outre les objets de la vie quotidienne, on note la présence d'un cheval et d'armement telle une magnifique détente d'arbalète décorée.

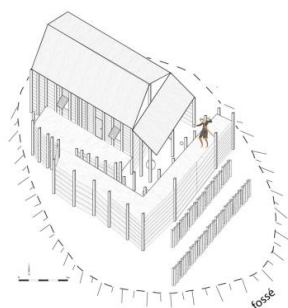


fig. 6 Notre-Dame, état 0 (2e moitié Xe siècle)

A l'extérieur de la palissade et au bord du fossé, un ensemble de 162 poteaux de chêne non équarris de 10 à 15 cm de diamètre formaient deux lignes parallèles distantes entre elles d'environ 1,7 m. Il s'agit d'une construction réalisée en bois, terre et galets dont la structure précise nous échappe car elle a été détruite par un incendie. Elle formait un couloir qui pourrait faire partie d'un dispositif d'accès mais rien n'est moins sûr, d'autant que le parallèle d'organisation avec La Moutte laisse supposer que l'accès se faisait par le nord. Cette construction reste donc énigmatique. Parmi les pièces de bois, plusieurs datations radiocarbone indiquent qu'elles ont été coupés à l'époque carolingienne (X^e siècle), voire avant, mais d'autres l'ont été plutôt à partir de la deuxième moitié du X^e siècle. Il est donc très vraisemblable que certains de ces poteaux aient été récupérés non loin de là sur un site plus ancien que nous aimerions trouver. Peut-être faut-il chercher dans la vallée.

A la fin du X^e siècle (état 1), le site fut complètement transformé. C'est d'ailleurs à ce moment-là que d'importantes transformations s'opérèrent dans le territoire. Les Pontevès, après avoir renoncé à des droits qu'ils avaient sur le plateau de Valensole en faveur de l'abbaye Cluny, donnèrent à l'abbaye Saint-Victor de Marseille toute la partie du *castrum archinoscum* située au nord du Colostre jusqu'à l'emplacement actuel de Saint-Martin, y compris la vallée de Pinet. Il est possible qu'ils voulurent compenser cette perte territoriale conséquente par l'érection de constructions particulièrement ostentatoires situées, qui plus est, juste au-dessus de l'église Saint-Pierre et du probable prieuré⁸ de Saint-Victor.

⁵ Compte de la décime pour les années 1275 et 1276 : *Archivio Segreto Vaticano, Cam. apost., Collectorie 15*, fol. 47 et 73, sous les appellations d'*ecclesia de Arquinosco* et *ecclesia de Arquinsono*. Référence apportée par T. Pécout.

⁶ AD04, 1 J 180 et *Inventaire général des papiers renfermés dans les archives du château de Grimaud*, Marseille, 1902, n° 1, p. 16. Référence apportée par T. Pécout.

⁷ En se reportant au Bulletin n° 148, on verra que les datations ont depuis été précisées et que, contrairement à ce qu'on a pu penser dans un premier temps, le site n'existait pas encore à l'époque carolingienne.

Les constructions antérieures furent alors démantelées, certains poteaux coupés au ras du sol et d'autres conservés pour être intégrés aux nouveaux bâtiments. Un remblai d'environ 40 cm recouvrit le tout avant la mise en place des nouveaux édifices. Le bâtiment central était une tour de plan hexagonal (fig.7) aux diagonales de 7,3 m et aux côtés de 3,5 à 4 m de longueur. Les murs, larges de 0,6 m, furent réalisés selon le même mode qu'à La Moutte : deux pans de bois parallèles avec un remplissage de terre et de galets. Au milieu de l'espace, deux gros poteaux distants entre eux de 1,15 m soutenaient sans doute la charpente et encadraient un foyer d'environ 0,7 m de diamètre. D'autres poteaux avaient sans doute pour fonction de soutenir un plancher. Nous interprétons cet édifice comme une tour. Le plan hexagonal demandait un savoir-faire particulier et la charpente était nécessairement plus élaborée que dans les édifices quadrangulaires. Nous sommes en présence d'une volonté manifeste de paraître qui s'appuyait sans doute sur un modèle observé ailleurs. Le seul exemple analogue que nous ayons trouvé pour l'instant est la motte de Bouillon (XI^e-XII^e siècles), en Belgique, dont la tour était de même plan avec des dimensions similaires⁹. A Notre-Dame, un riche mobilier a été mis au jour : des fragments de jeu de tric-trac et un jeu presque complet d'échec (reine, roi, fou, cavalier, tour et un pion). Ces objets témoignent d'une élite aristocratique que nous savons être les fondateurs de la lignée des Spada, issus des Pontevès.

A 2,3 m au nord-ouest de la tour, s'ajoutent deux petit appentis domestiques dont les murs étaient en terre, larges de 20 à 25 cm. Le plus grand, était un rectangle de 3,85 x 2,3 m dont le mur méridional avait englobé quatre poteaux conservés du grand bâtiment antérieur. Cette annexe était consacrée aux tâches culinaires. L'autre, plus petite, 2,4 x 1,85 m n'était composée que de trois murs ; il restait ouvert vers le sud-est. Du feu avait été fait sur toute sa surface et son sol était recouvert d'une fine couche d'argile qui avait été renouvelée plusieurs fois. Un creux au sol permettait de caler un pot. Cette annexe était consacrée à une activité spécifique. Peut-être s'agit-il d'un fumoir ? Les analyses des sédiments du sol le confirmeront peut-être.



fig. 7 Notre-Dame, état 1, fin Xe-milieu XIe s.

⁸ On note à moins de 500 m de l'emplacement de l'église Saint-Pierre un lieu-dit « La Peiroué » qui conserve très certainement le souvenir du prieuré.

⁹ J. De Meulemeester, Le château en guerre : quelques réalités archéologiques issues des fouilles dans l'espace belge, in *Château et guerre, Actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, les 25, 26 et 27 septembre 1998*. Bordeaux 2004, p. 57-65.

Vers le milieu du XI^e siècle commença le dernier épisode (état 2) dont le fonctionnement dura environ un siècle. Après arasement de l'ensemble des constructions précédentes, une enceinte de bois en demi-cercle d'environ 11 m de diamètre (fig.8) abritait une modeste maison de bois de 5,2 x 3,3 m. Là encore, la similitude d'évolution avec La Moutte est remarquable. Dans les deux cas, le site résidentiel fut remplacé par une modeste maison. Sans doute les occupants nobles étaient-ils partis résider ailleurs (Mouton 2016), que ce soit, éventuellement, à Saint-Marc pour ceux qui avaient occupé La Moutte et, peut-être, à Riez pour les autres. A cette occasion il est possible que les sites, avec leur territoire, aient été donnés en garde à des soldats à destination desquels on avait construit des habitats en rapport avec leur rang plus modeste. A Notre-Dame, la petite maison fut détruite par un incendie puis remplacée par une cabane sommaire qui ne servit que peu de temps. Après cela, à l'instar de La Moutte, l'occupation du site s'acheva par un important apport de remblai de terre et galets afin, sans doute, d'éviter une réoccupation.

En contre-bas de la résidence élitaires, des petites anomalies de terrain ont amené à mettre au jour un vaste ensemble d'habitat qui se développe sur environ deux hectares dans les pentes occidentales du relief (fig. 5). Ces recherches ont été grandement facilitées par les images obtenues par couverture LIDAR¹⁰ qui permettent d'observer les anomalies du sol et donc de choisir où implanter les fouilles.

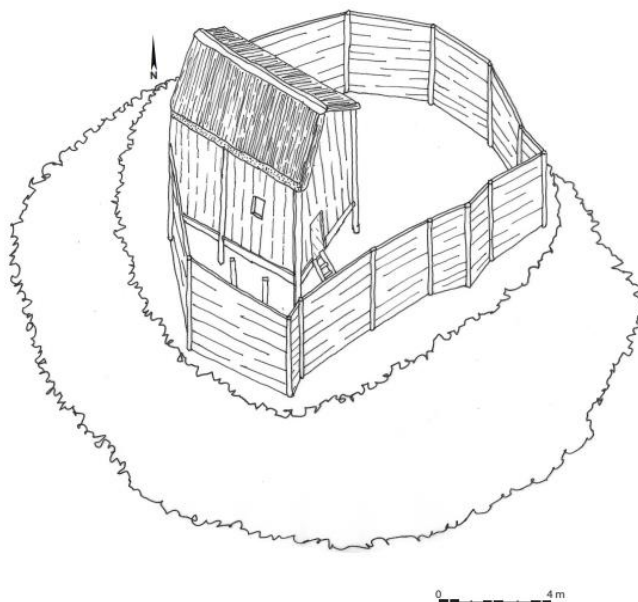


fig. 8 Allemagne-en-Provence, Notre-Dame, état 2 (milieu XIe-milieu XIIe s.)

Aménager des installations dans des pentes aussi marquées témoigne d'un investissement humain considérable. Dans un premier temps, des terrasses horizontales qui s'étagaient dans la pente furent réalisées par décaissement du substrat en suivant les courbes de niveau (fig.9). Elles étaient larges de 2,5 à 3 m et pouvaient être longues de plus de 10 m. Alors on y aménagea les constructions. Comme pour les bâtiments de l'habitat élitaires, on mettait en œuvre les matériaux directement disponibles, à savoir le bois, que l'on retrouve facilement en fouille sous la forme de trous de poteaux, et sans doute en terre, matériaux qui s'est fort dégradé et est beaucoup plus difficile à détecter. Il fallait par ailleurs pallier les inconvénients liés aux pluies grâce à des planchers et des drains barrant la pente (ces derniers appelés « maïres » en provençal). On y a reconnu des espaces couverts et semi-couverts destinés au travail, à la vie

¹⁰ Le LIDAR (Light detection and ranging) est un système aéroporté qui, à l'aide d'un laser, mesure un très grand nombre de points au sol et restitue les reliefs avec une très grande précision. Le traitement informatique des données permet d'éliminer la couverture végétale. La mission a été financée par le Ministère de la Culture.

quotidienne et au stockage. En effet un grand nombre de fosses/silos s'intercalaient, parfois en batteries, dans les pentes séparant deux terrasses. Des silos, creusés sur les terrasses servaient sans doute à stocker les denrées nécessaires à la vie quotidienne mais ici bon nombre de ces cavités, en particulier celles qui sont en batteries, sont peu profondes (une trentaine de centimètres) du côté aval de la pente. Pourtant les sols autour de ces structures creuses n'ont pas été décaissés et elles paraissent placées dans les pentes en dehors des constructions qui auraient pu les abriter. Se pose alors la question de leur utilisation. Etaient-elles complétées par un bâti de terre ou autre matériaux ? Cette hypothèse, qui reste à vérifier par des analyses, est suggérée par des niveaux qui paraissent issus du désagrégement de murs en terre.



fig. 9 Notre-Dame, habitat dans les pentes occidentales

Ces installations ont évolué au cours du temps puisque certaines d'entre elles ont été enterrées tandis que d'autres étaient mises en place. Du point de vue chronologique, deux phases d'occupation apparaissent clairement par les données de terrain, l'utilisation globale de l'habitat embrasse les XI^e et XII^e siècles, concomitant donc des états 1 et 2 de la résidence sommitale. Quelques indices laissent cependant penser que, vers le nord-ouest tout au moins, une occupation pourrait être contemporaine de l'état le plus ancien (état 0 - à partir du milieu du X^e siècle). Comme on pouvait s'y attendre, la fouille a montré un fort contraste entre la richesse du mobilier issu de la résidence sommitale et l'indigence d'objets récoltés dans l'habitat. D'ailleurs, l'étude des os d'animaux¹¹ laissés au sol après consommation montre que ces différences sont aussi perceptibles dans la qualité de l'alimentation. La quantité de fragments de céramiques, bien plus important sur le sommet que dans la pente, est aussi un autre indice qui ne tient toutefois pas compte du possible usage de vaisselle en bois qui ne laisse pas de trace archéologique.

Le grand nombre de silos et de fosses mis au jour pose question. Si sur d'autres sites, en Languedoc en particulier, de vastes zones de stockage ont été découvertes souvent assez loin des habitats, le site de Notre-Dame est tout à fait remarquable dans le sens où il nous permet d'observer les installations de travail et d'habitat que y sont liées. Il est évident que l'emplacement de ces activités est en lien direct avec la résidence seigneuriale. Les capacités de stockage dépassent sans doute les besoins alimentaires des résidents. On peut supposer que ces activités sont liées à la gestion des produits agricoles provenant des terres appartenant au seigneur et qu'elles servaient également à la collecte des redevances en nature, ce que l'archéologie ne peut prouver...

¹¹ Dianne Unsain doit soutenir prochainement une thèse d'archéozoologie sur les restes de faune récoltés, entre autres, à Notre-Dame et à La Moutte.

Une autre question d'importance à laquelle il est difficile de répondre est celle de savoir si nous sommes en présence d'un véritable village ou simplement de dépendances au service du site aristocratique. La question reste posée. Nous savons par des textes que dès le Xe siècle des paysans vivaient à différents endroits de la vallée. Toujours est-il que Notre-Dame est un site remarquable dans la mesure où, chose rare, nous pouvons étudier, groupés au même endroit, les trois éléments constitutifs d'un centre de peuplement du Moyen Âge : la résidence seigneuriale, l'église et l'habitat paysan.

Saint-Marc

A 750 m à l'est du village et à 140 m au-dessus, le site de Saint-Marc conserve très vraisemblablement les vestiges de l'ancien village. L'église est actuellement le seul édifice visible mais l'ensemble présente une très nette organisation défensive au sommet du relief, orienté est-ouest, sur une longueur d'environ 350 m pour une largeur atteignant 100 m (fig. 10). La pente méridionale est extrêmement forte et suffit à la défense. Elle est moins marquée au nord où un très important ouvrage de défense a été réalisé sous la forme d'un fossé dont la largeur est comprise entre 20 et 28 m sur une longueur de 450 m. A l'extrémité est du relief, il barre l'accès au plateau et y est encore profond de 5m bien que sans doute largement comblé. Il circonscrit ensuite tout le flanc nord du relief jusqu'à son extrémité occidentale. L'église, qui a été plusieurs fois remaniée au cours des siècles, a fait l'objet d'une première approche archéologique (Codou, Vaizey 2006, Dupuis et Michel d'Annville 2012 et 2013) qui a conclu à une construction au cours de la première moitié du XI^e siècle. Si cette datation était confirmée, elle serait conforme à notre hypothèse d'un déplacement à cette période du centre de peuplement de La Moutte vers Saint-Marc.

A l'ouest, l'église ouvre sur une esplanade d'environ 250 m² qui précède un tertre de plan ovale dont le grand axe, orienté est-ouest, atteint à la base 50 m, le petit 30 m et la hauteur ne dépasse pas 4 m. Avec l'expérience accumulée sur les fouilles de La Moutte et de Notre-Dame, il est possible de voir dans ce relief le témoin de l'ensevelissement de l'ancien château arasé qui se trouverait ainsi au centre du site. Un simple sondage permettrait de le confirmer sans difficulté. Dans toute la zone septentrionale, entre le château, l'église et le fossé, des irrégularités du terrain laissent percevoir les indices d'un habitat, témoin de l'ancien village. Ce dernier est, comme c'est souvent le cas en Provence, descendu dans la vallée à son emplacement actuel peut-être dans la seconde moitié du XIV^e siècle. On perçoit en effet l'abandon du château à cette époque, comme nous le verrons plus loin, dans une chartre indiquant que le seigneur d'Allemagne avait fait du Castellet sa résidence habituelle dès 1359. Peut-être était-ce en attendant de construire le château actuel dont l'étude approfondie reste à faire¹².

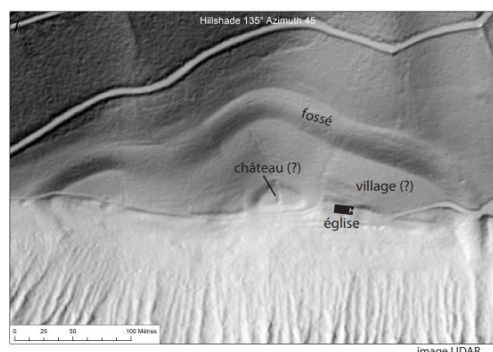


fig. 10 Allemagne-en-Provence, Saint-Marc

¹² Une première approche a été menée dans Claude Vinchon, *Le château d'Esparron et son environnement*. Mémoire de maîtrise dactylographié, 3 vol. Université de Provence, 1993. Les deux derniers volumes sont consacrés au château d'Allemagne dont la datation est abordée, de façon imprécise, t. 2 p. 32. Dans *Atlas Historique, Provence, Comtat, Orange, Nice, Monaco*. Paris, 1969 (1969b), p. 159, Edouard Baratier, Georges Duby, Ernest Hildesheimer, datent le château des XV^e-XVI^e siècles.

Le Castellet

Egalement situé sur la rive gauche du Colostre, à mi-chemin entre Riez et Allemagne, le Castellet conserve les vestiges d'un petit château construit vers le début du XIII^e siècle et détruit dans les dernières années du XIV^e. Les fouilles menées de 2010 à 2012 avaient pour objectif premier de vérifier l'hypothèse d'un déplacement en provenance de La Moutte qui se serait opéré dès la première moitié du XI^e siècle. Si cette hypothèse s'est avérée fautive, le site n'en a pas moins livré des éléments très intéressants en relation avec une histoire locale documentée par les textes, en particulier sur des épisodes de la guerre de Cent ans.

Boniface de Castellane s'était marié au début du XIII^e siècle avec Agnès Spada, de la lignée des Augier-Spada qui, comme il a été dit plus haut, étaient présents dans la vallée, au *castrum archinzoscum*, dès le X^e siècle. La première mention du Castellet date de 1227 lorsque Boniface de Castellane fit hommage (Benoît 1925, p. 214 n° 104) au comte Raymond Bérenger V pour les châteaux de Salernes, Villecroze, Entrecasteaux, *Allemagne*, Esparron, Saint-Martin-de-Brômes, *le Castellet* et Rousset. Son fils Boniface de Riez et Castellane, célèbre troubadour, se trouva par la suite en conflit avec le comte de Provence Charles 1^{er} d'Anjou qui prit le château en 1262 (Baratier 1990, p. 171 et l'étude de Thierry Pécout). Une enquête s'ensuivit en 1302, qui rapporte que le site était occupé, sous la seigneurie des Castellane, par trois frères Barras. On y apprend l'existence de l'église Saint-Jean dont nous n'avons trouvé aucune trace sur le terrain. Par la suite, une charte aujourd'hui introuvable, précisait en 1359 que le seigneur d'Allemagne avait fait du Castellet sa résidence habituelle (Maillet 1843).

Le dernier épisode de l'occupation du site nous est connu. Il fut occupé par une bande de routiers menés par Guillaume de Jargin, dit Chamisart, et Guillaume de Saignes. Ils attaquèrent Riez au moins à partir de 1383 et quittèrent le Castellet en 1386 après avoir reçu une rançon versée par la comtesse Marie de Blois. Ils laissèrent sur place du matériel, en particulier de l'armement usagé que nous avons retrouvé.

Conformément à une pratique qui était déjà en œuvre au X^e siècle, l'ensemble fut érigé sur un relief de bord de plateau isolé par le creusement d'un fossé d'une vingtaine de mètres de large et 7 m de profondeur. Le plan est très simple (fig. 11) : un rempart large de 1,05 m formait un quasi carré (20 x 19m) dont la partie septentrionale était occupée par le bâtiment principal, *la aula* (20 x 7 m), qui se dressait, bien visible, au-dessus de la vallée. A l'exception de l'enceinte dont les parements avaient été réalisés en pierres de taille, les murs étaient construits en galets liés au mortier de chaux. Le bâtiment principal devait avoir au moins un étage puisqu'il était appelé « bastide ou tour du Castellet » par ses contemporains. Le rez-de-chaussée était une pièce, sans doute aveugle, aménagée de cinq arcs diaphragme qui soutenaient le plancher de l'étage auquel on accédait par un escalier de bois situé dans la cour. Une grande quantité de fragments de plâtre montre que le plafond de l'étage était constitué d'une dalle décorée de même facture que celle qui était encore visible récemment dans le grand-rue de Riez. Ce sont d'ailleurs les mêmes moules qui ont servi. Toutefois, au Castellet les blasons sont plus nombreux. Ils témoignent d'un programme réunissant les Castellane, les Spada, Pontevès, Trian, Blacas-Beaudinard, Esparron, Baux-Orange et d'autres encore mêlant des attaches familiales et des alliances politiques avec, notamment, le lys de France. Avec les Trian, ces armes ne peuvent être antérieures aux années 1332-34. Il est vraisemblable que ce décor de prestige fut réalisé au moment où le seigneur d'Allemagne fit du Castellet sa résidence vers 1359 ou peu avant.

Au sud du bâtiment principal, les annexes domestiques étaient distribuées autour d'une petite cour d'environ 30 m² : à l'est l'écurie, au sud un atelier-forge dont le toit de tuiles permettait de récupérer l'eau de pluie pour alimenter la citerne qui avait la forme d'un puits circulaire d'au minimum 20 m³ de contenance, peut-être beaucoup plus. Enfin, un four à pain et son fournil couverts de tuiles rondes était installé à l'extérieur de la fortification entre le rempart et le fossé. Cette position à la fois extérieure et protégée permettait de limiter les risques d'incendie.

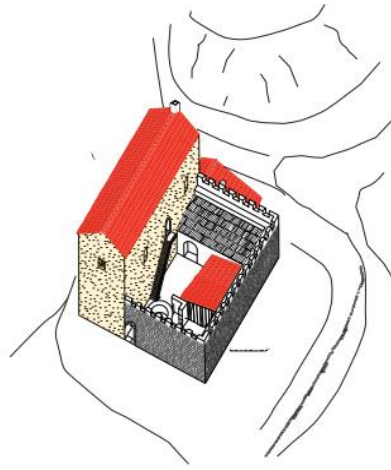


fig. 11 Allemagne-en-Provence, Le Castellet (XIIIe-XIVe s.)

Le mobilier recueilli est très riche. Il est composé principalement de céramique, d'objets métalliques et d'ossements animaux correspondant à des déchets d'alimentation. La répartition de ce mobilier ne correspond pas à un usage habituel des espaces de vie. En effet, on en a recueilli en abondance non seulement dans l'*aula* mais également dans l'atelier et le fournil. De plus, la très grande majorité de ces objets, lorsque leur type est connu et daté, renvoie à la fin du XIV^e siècle. Il en ressort que ce mobilier appartient à la dernière phase d'occupation lorsqu'il abritait la compagnie de soldats qui, très vraisemblablement, utilisaient non pas le mobilier du château mais des objets qu'ils avaient pillés ailleurs. En partant, ils laissèrent plusieurs dagues, couteaux, carreaux d'arbalètes et fragments de cottes de maille qui devaient leur paraître hors d'usage.

L'hypothèse d'une création du site pour remplacer le castrum de La Moutte dès la première moitié du XI^e siècle est rejetée puisque près de deux siècles séparent les deux événements. Les XII^e et XIII^e siècles furent des moments de croissance économique (Barratier 1990, Duby 1977) qui ont favorisé la mise en valeur des terres. Dans la vallée d'Allemagne, l'abandon de La Moutte a été suivi, vraisemblablement, d'un déplacement vers l'ouest, au site de Saint-Marc. De ce fait, un terroir disponible a dû se libérer aux confins d'Allemagne et de Riez. Peut-être l'alliance des Spada et des Castellane a-t-elle créé une dynamique à l'origine de la création de ce château en vue de la mise en valeur des terres environnantes. Quoi qu'il en soit, Le Castellet et son terroir resta assez marginal puisque sa population ne dépassa jamais un dixième de celle d'Allemagne.

Conclusion

On ne peut espérer beaucoup de découvertes nouvelles par l'étude des textes déjà connus même si leur analyse peut apporter des connaissances complémentaires et remettre en question certaines interprétations. L'archéologie, en revanche, permet des apports considérables tant sur les évolutions historiques que sur les nouvelles connaissances relatives à la vie quotidienne au cours des siècles. Il ne faut cependant pas opposer les deux sources mais les appréhender comme complémentaires. Par exemple, comment aurions-nous pu interpréter la présence de céramique de luxe et de nombreuses armes dans toutes les pièces du Castellet si un texte ne nous avait renseignés sur la présence de cette compagnie de soldats ?

Il est rare de pouvoir mener une recherche de longue durée sur l'ensemble d'un terroir comme c'est le cas de ces travaux menés sur la vallée du Colostre. Depuis les dernières décennies, l'archéologie est centrée sur les interventions préventives qui se décident en fonction des travaux d'aménagements routiers, de constructions publiques ou privées etc. Si ces fouilles sont indispensables pour sauver ce qui peut l'être, et les découvertes sont nombreuses et parfois spectaculaires, elles n'en sont pas moins aléatoires quant à leurs implantations. C'est dans une démarche très différente que sont menées les recherches exposées ci-dessus car elles cherchent à connaître les évolutions globales de la zone. Des hypothèses se vérifient ou non et entraînent d'autres questions qui sont étudiées sur le terrain et apportent petit à petit des connaissances dont il faut s'efforcer de comprendre comment elles s'agencent entre elles.

Dans cette perspective, que reste-t-il à faire ? Il conviendrait d'explorer le site de Saint-Marc qui constitue vraisemblablement le chaînon manquant entre La Moutte et le village actuel où, d'ailleurs, une étude approfondie du château moderne serait à mener. Au pied de Notre-Dame et au bord du Colostre, l'église Saint-Pierre, bien qu'aujourd'hui disparue, mériterait une attention particulière car, étant la plus anciennement mentionnée, elle peut témoigner d'une occupation antérieure au X^e siècle. Or les occupations du haut Moyen Âge sont très mal connues en Provence, pourtant nous savons que quelque-part sur le territoire d'Allemagne une construction d'époque carolingienne a existé. Il conviendrait également de recenser tous les indices d'occupations antiques et tardo-antiques tant il est vrai que toutes périodes ont eu, d'une façon ou d'une autre, des influences sur ce qui leur a succédé.

Fin.

RECETTE

Carpaccio de lotte, caviar de fenouil, coulis de poivrons



Ingrédients pour 4 personnes :

- 50 g de lotte par personne
- 1 bulbe de fenouil
- 2 poivrons rouges
- 1 oignon
- 5 grosses feuilles de basilic
- Huile d'olive
- Sel

Les étapes :

1. Préparation de la lotte

- ✓ Couper de très très fines tranches de lotte.
- ✓ Réservez au frais.

2. Préparation du caviar de fenouil

- ✓ Couper le fenouil en morceaux
- ✓ Le faire cuire dans l'eau bouillante
- ✓ Une fois cuit, égoutter et laisser refroidir
- ✓ Mixer, saler, poivrer

3. Préparation du coulis de poivrons

- ✓ Emincer l'oignon
- ✓ Le faire suer et un peu colorer dans 2 cl d'huile d'olive
- ✓ Rajouter les 2 poivrons rouges coupés en morceaux
- ✓ Rajouter un peu d'eau et faire compoter
- ✓ Saler légèrement
- ✓ Laisser refroidir et mixer

4. Préparation de l'huile de basilic

- ✓ Chauffer un peu l'huile d'olive sans le faire bouillir
- ✓ Rajouter le basilic
- ✓ Filmer et laisser refroidir
- ✓ Une fois refroidi, mixer puis passer la préparation dans une passoire fine ou sinon utilisez une feuille de sopalin

Ne reste plus qu'à dresser votre plat ou vos assiettes:

- ✓ Lotte, huile de basilic, coulis de poivrons
- ✓ Faire une petite quenelle de caviar de fenouil en utilisant 2 cuillères à café

Bon appétit...

INFOS PRATIQUES

Mairie :

☎ 04-92-77-43-10

💻 mairie@allemagne04.com

Horaires d'accueil du public :

du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00

DLVA :

☎ 04-92-70-34-00

💻 accueil@dlva.fr

Agence Postale Communale :

☎ 04-92-75-02-61

Horaires d'accueil du public :

du mardi au vendredi de 9h à 12h
le samedi 8h30 à 12h00

École Philippe Mensang :

☎ 04-92-77-49-22

Gendarmerie de Riez :

☎ 04-92-77-85-76 ou 17

Pompiers :

18 ou 112

Médecin de garde :

15

Médiathèque :

☎ 04-92-72-39-32

Horaires ouverture :

Les jeudis :

Hiver : de 14h00 à 17h00

Été : de 15h00 à 18h00

Les samedis :

Hiver : de 14h00 à 16h00

Été : de 15h00 à 17h00

Commerces ambulants :

Lundi après-midi : La Gaufre Gourmande

☎ 06-66-50-96-60

Mardi matin : Boucherie le Petit Testard

☎ 04-92-74-82-77

Jeudi soir : Pizza Line

☎ 06-34-65-13-88

Vendredi soir : Mamie Thai

☎ 07-61-21-78-22

Dimanche soir : Pizza Dédé

☎ 06-08-50-85-39



* 0,10€/min depuis les postes fixes. Du lundi au samedi de 9h à 20h.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

2ème SEMESTRE 2023

Le Syndicat d'initiative vous propose :

JUILLET

8 Juillet : Vide Greniers

AOUT

9 Août : concert musique classique (Eglise)

10 Août : Concert DLVA (jardin public)

SEPTEMBRE

10 Septembre : Vide-Greniers

OCTOBRE

8 Octobre : Vide Greniers

15 Octobre : Marché Agricole et Artisanal animé par
« Les Copains d'abord »

NOVEMBRE

11 Novembre : Loto

12 Novembre : Vide Greniers



Le Comité des Fêtes vous propose :

JUILLET

13 Juillet : Soirée grillades et karaoké géant

AOUT

26 Août : soirée paëlla

OCTOBRE

31 Octobre : Halloween

DECEMBRE

17 Décembre : Marché de Noël



JEUX

POUR LES ADULTES

EXCEPTIONNEL EXÉCUTÉ AVEC BRIO	CROQUIS VAINQUEUR DU CONCOURS	GÉNITEUR URNE	HARDI CLAPET DE POMPE VERRE DE BIÈRE	GLISSER SUR LA NEIGE	DANCINGS SEMBLABLE	OURLETS ARBRE FRUITIER
(SE) RISQUE PAS CONFORME À LA VÉRITÉ				ALLURE DE CHEVAL BASSIN		
			CONDIMENT VERT POIGNÉE DE PANIER			
FROMAGE ATTACHE			MAGISTRAT MUNICIPAL ÊTRE			PARTICIPE EMBLÈME D'UNE NOBLE FAMILLE
		CONIFÈRES ENTREPÔT DU NAVIRE		OSEAU SACRÉ EN ÉGYPTE NOMMÉ		
SE PLACE SUR UNE SOUCOUPE TONNEAU			FERME HERMÉTIQUEMENT ABRI DE TOILE			COÛTEUSE
		DOIGT DE PIED CHUCHOTEMENT			COUREURE À CÔTÉ DE LA PAILLASSE	
ELLE MANGE AVIDEMENT	ELLE INSPIRE LE POÈTE MAL D'ORVILLE			NUAGES TOUTE RÉCENTE		SANS ÉCLAT
					EXPRIME SON AVIS VENT LÉGER	
BESON DE MANGER	POINT AU TENNIS INSTALLATIONS POUR LES AVIONS			JARDINER SE FAIT ATTENDRE		
		SANS PARTI PRIS DÉTRÔNÉ				NOTE PERSONNE DÉTENUE
BUREAU DU NOTAIRE PARENT			PETIT POISSON CONSACRÉE			EXPLOSER
			ŒUVRES DU POÈTE INSTRUMENTS		SOCLE DE GOLFEUR TISSU TRICOTÉ	
ELLE PROTÈGE LES ANIMAUX	RETOUR DU SON REFUGES			DÈS LORS EMPEREUR DE RUSSIE		DIVERTIT
		ÉLEVÉE SUR LE COU			DE MÊME NIVEAU PETIT ÉCRAN	
BOUCHÉS FLÂNE				POINTS SUR LE I DRÔLERIE		
		DROITS AUTOROUTIERS RUISSELET				ANCIENNE NOTE COUTUMES
DÉNOMINATION AUX OS SAILLANTS			ELLE N'EST JAMAIS CONTENTE			
				SOURCE D'EAU CHAUDE		

POUR LES ENFANTS

Le jeu des 7 différences

Sauras-tu retrouver les 7 différences entre ces deux images ?



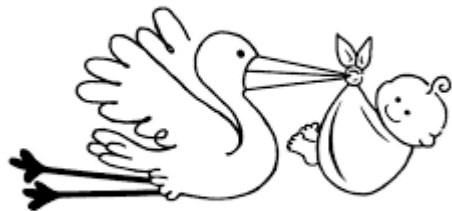
État-Civil

Naissances

Giulyano, Alain, Simon, Yvon, René BERRIN

Né le 21 mars 2023

Bienvenue petit bout de chou!



Mariage

Marie Noëlle BOGNIER

Et

Christian BOURJAC

Le 20 mai 2023

Félicitations aux nouveaux mariés!



Décès

Madame Solange ROUGE Veuve GRAUX le 22 décembre 2022



Madame Monique CASADEMONT le 10 janvier 2023



Madame Victorine CAVAGLIERI Veuve TOCHE le 5 février 2023



Madame Claudine FERNET épouse DARQUE le 26 février 2023



Monsieur Jules BIGONVILLE le 23 mars 2023

Toutes nos condoléances aux familles





Dans un souci écologique et économique, nous souhaitons favoriser la distribution du bulletin municipal par voie électronique.

Bien entendu si toutefois vous souhaitez exceptionnellement avoir un exemplaire papier, comme par exemple pour l'état civil, il y en aura à disposition à la mairie.

Si vous le souhaitez, merci de nous communiquer votre adresse e-mail accompagnée du coupon ci-dessous directement à :

<mailto:mairie@allemagne04.com>

Ou de le déposer à la Mairie

Merci de compréhension et de votre collaboration!



Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Signature :

Données à caractère personnel. Le Maire d'Allemagne en Provence est le responsable du traitement des données collectées pour le bulletin municipal.

Les données personnelles que vous nous communiquez par l'envoi d'un courrier électronique, par connexion à un service en ligne, par renseignement d'un formulaire ou par tout autre moyen sont strictement confidentielles et destinées à vous diffuser le bulletin municipal.

Elles ne seront transmises à aucun tiers ni à titre onéreux, ni à titre gratuit et restent sur le territoire de l'Union Européenne.

Conformément à la loi n°78-17 du 5 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression des informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer de droit en vous adressant :

- ◆ par courrier à Mairie d'Allemagne en Provence, 26 Place de Verdun 04500 Allemagne en Provence
- ◆ Par mail au délégué de la protection des données (ou DPO) : dpo-rgpd@dlva.fr

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en vous adressant à la CNIL